

# DISPOSITIFS D'ALERTE DES POPULATIONS

**L'alerte des populations a toujours été faite à l'aide d'un signal sonore extérieur.**

Pendant longtemps c'est le tocsin qui alertait de la survenance d'un danger ou d'un événement grave. Après la Seconde Guerre mondiale, chaque commune a été dotée de sirènes dépendant du Réseau National d'Alerte (RNA) dont l'unique objectif était de prévenir la population en cas d'attaque aérienne.

Les dispositifs vieillissants et la prise en compte de nouveaux risques (naturels, technologiques, etc.) ont amené les services de l'État à concevoir un nouveau processus d'alerte des populations : le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).

Il repose sur :

- une modernisation des sirènes sur le territoire national ;
- une information par SMS ;
- un service de diffusion de l'alerte à des opérateurs relayant avec leurs propres moyens ces informations (radios, panneaux à message, etc.).

La première action vise donc à remplacer et à

mettre en réseau les différentes sirènes, qu'elles soient privées ou étatiques.

La commune compte deux sirènes relevant du RNA, à Mitry-le-Neuf et à Mory, ainsi qu'une sirène située sur l'Hôtel de Ville. Leur mise en réseau avec celles des sites industriels répond à une demande faite depuis de nombreuses années par les élus mitryens, pour assurer la plus large couverture du territoire communal. Toutes les trois seront remplacées dans le courant du mois de février 2017.

Les nouveaux équipements prendront place sur les toits de l'Hôtel de Ville, de l'école Henri Barbusse et du bâtiment des logements de l'école Guy Môquet.

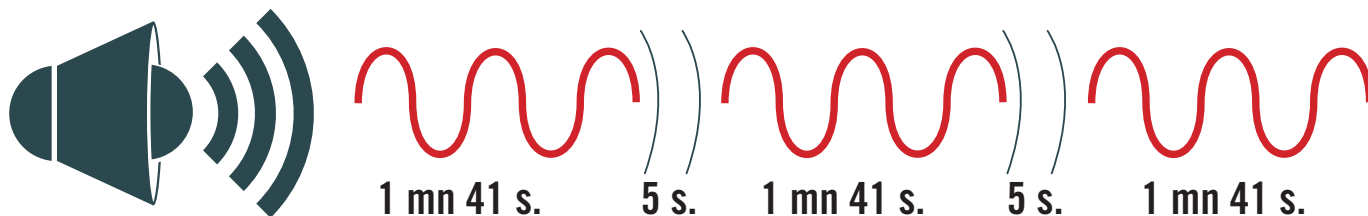
Le bon fonctionnement des nouvelles sirènes sera testé en mars. Une information préalable sera diffusée à la population afin de ne pas créer une situation anxiogène pour les Mitryens.

 **Plus d'infos**

Service environnement : 01 60 21 61 27

# COMMENT RECONNAÎTRE LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE ?

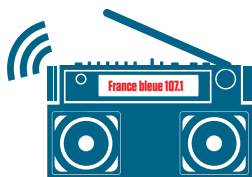
Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



## LES BONS RÉFLEXES



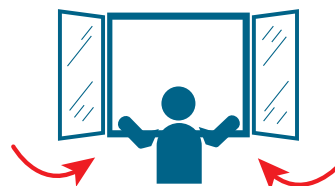
Rejoignez sans délai le bâtiment le plus proche



Tenez-vous informé en écoutant France Bleu (107.1) ou France Info (105.5). Respectez les consignes des autorités qui vous seront communiquées.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Fermez les portes et les fenêtres.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale.

## APPLICATION MOBILE SAIP

Application d'alerte disponible gratuitement sur Google Play et Apple Store qui vous permet via notification sur votre smartphone :

- D'être informé des conséquences éventuelles en cas de suspicion d'attentat
- De recevoir des alertes géolocalisées
- De recevoir des alertes d'autres zones préalablement définies par l'utilisateur
- De consulter les comportements à adopter en cas d'alerte